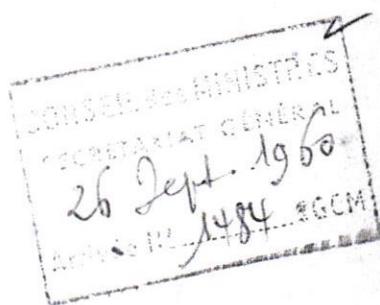


PG/MO,
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

(//) ECRET DU PREMIER
MINISTRE



CABINET DU PREMIER
MINISTRE

LE PREMIER MINISTRE,

N° 259 /PCM/CAB/MI.

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey
VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de services ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE le Conseil des Ministres entendu ;

COMPLIATIONS.-

CHRONO I
ORD. I
AF. 5
SP. NATITIN. I
MI. 4
PRESOR I
DP. 2
SF. 5
VF. I
VD. I
MFP. 3
IN. PRESSE I
IN. RADIO 2
PCM I5
M. I

(//) E C R E T E

ARTICLE 1er.- M. ALI Bio Instituteur de 4ème classe est nommé Adjoint a Sous-Préfet da Natitingou.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

PORTO-NOVO, LE 26 SEPTEMBRE 1960

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. M. A.

M. ARCUNA.